

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555  
14037 CAEN CEDEX  
Tél : 02.31.85.40.00  
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

CABINET JURIS-DOMUS  
14 C RUE DU PATIS TALELIN;  
CS 60820  
35708 RENNES CEDEX 7

V/REF :

N/REF : 55 B 83 / 2006-A-3053

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CAEN certifie qu'il a reçu le 23/10/2006,

P.V. d'assemblée du 12/01/2006

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

SAMFI - INVEST  
Société par actions simplifiée  
Zone Industrielle de la Sablonnière  
14980 ROTS

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-3053 le 23/10/2006

R.C.S. CAEN 553 820 838 (55 B 83)

Fait à CAEN le 23/10/2006,

Le Greffier



## **" SAMFI - INVEST"**

**Société par actions simplifiée au capital de 30.000.000 €uros**  
**Siège social : Zone Industrielle La Sablonnière – ROTS (14980)**  
**553 820 838 R.C.S. CAEN**

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 12 JANVIER 2006**

L'an deux mil SIX  
Le Jeudi douze janvier,  
à quinze heures,

|                                           |
|-------------------------------------------|
| DÉPÔT DU :                                |
| 23 OCT. 2006                              |
| CHEFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE<br>DE CAEN |

les associés de la société **"SAMFI-INVEST"**, société par actions simplifiée au capital de 30.000.000 €EUROS, divisé en 1.409.213 actions, se sont réunis à ROTS – ZI de la Sablonnière, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Directeur général.

La séance est présidée par Monsieur Alain SAMSON en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain LORGERON, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué suivant lettre de convocation remise en mains propres le 2 janvier 2006, est absent .

L'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- **Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et d'un second commissaire aux comptes suppléant**
- **Questions diverses.**

### **PREMIERE DECISION – NOMINATION DE SECONDS COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT**

L'assemblée générale prend acte que la société «SAMFI-INVEST» sera prochainement soumise à l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés lesquels doivent être soumis au contrôle de deux commissaires aux comptes.

En conséquence et conformément à l'article L 225-228 alinéa 3 du Code de commerce, l'assemblée générale décide, dès à présent, de nommer :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire :  
**La société « SEGAG » représentée par Monsieur Jean-Yves MERCIER** exerçant à DONVILLE LES BAINS (50350) – 26, route de Coutances ;
- En qualité de commissaire aux comptes suppléant :  
**Monsieur Gilles BOULON-LEFEVRE** exerçant à COUTANCES (50200 – 1, rue Tourville

Les nominations sont faites pour une durée de SIX exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2011, étant précisé que la mission du commissaire aux comptes titulaire, savoir la Société « SECAG » s'exercera, pour la première fois, sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2006.

#### **DEUXIEME DECISION - POUVOIRS A DONNER**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, de l'extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associé présents.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.